

---

# Conseil d'Administration

---

Séance en format hybride

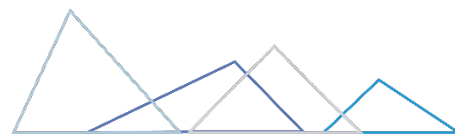
**Séance du Mardi 24 septembre 2024**

PV validé au CA du 3 décembre 2024



## Table des matières

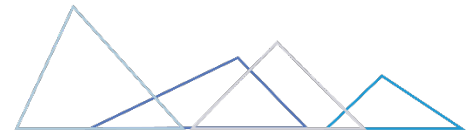
<b>Membres du conseil d'administration de l'IEP de Grenoble</b> .....	<b>4</b>
<b>Ordre du Jour</b> .....	<b>5</b>
<b>Informations de la directrice</b> .....	<b>6</b>
<b>Affaires administratives</b> .....	<b>7</b>
Approbation du PV du CA du 25 juin 2024.....	7
délibération CA-2024-24 .....	7
<b>Affaires pédagogiques</b> .....	<b>7</b>
Information.....	7
Modalités de contrôle des Connaissances (MCC) .....	10
délibération CA-2024-28 .....	10
Règlement des Concours (RDC) 2025 - 2026.....	11
délibération CA-2024-29 .....	11
Règlement du CPAG .....	12
délibération CA-2024-30 .....	12
<b>Bilan 2023 - 2024 des projets de missions</b> .....	<b>12</b>
Présentation .....	12
Présentation .....	15
<b>Affaires Institutionnelles</b> .....	<b>17</b>
Avis .....	17
<b>Affaires financières</b> .....	<b>19</b>
Admission en non-valeur.....	19
délibération CA-2024-25 .....	19
Sortie d'Inventaire.....	19
délibération CA-2024-26 .....	19
DOB Lettre cadrage budgétaire.....	19
délibération CA-2024-27 .....	19
<b>Affaires Ressources humaines</b> .....	<b>23</b>
Politique emploi 2024 - 2025 .....	23
délibération CA-2024-31 .....	23
Chèques cadeaux Noël .....	24
délibération CA-2024-32 .....	24
<b>Affaires Institutionnelles</b> .....	<b>24</b>



Conseil d'administration  
Procès-verbal

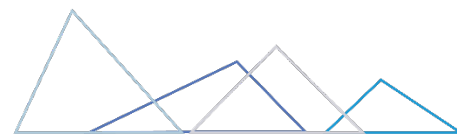
Information..... 24

**Clôture de la séance..... 24**



## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IEP DE GRENOBLE

MEMBRES CA IEPG	Civilité	Prénom	NOM	Titre	Présent	Distance	Nbre de votes port	Excusé	Procuration donnée à	Procuration recue de :
Membres de droit	0	Madame	Maryvonne	LE BRIGNONEN	Directrice de l'INSP (ex ENA)					
	1	Monsieur	Fabrice	LARAT	Représentant de la Directrice de l'INSP (ex ENA)		1	2		M. CAUJOLLE
	0	Madame	Nathalie	COLIN	Directrice de l'Administration et la Fonction Publique					
	1	Madame	Catherine	PRUDHOMME	Représentante de la Directrice de l'Administration et la Fonction Publique		1			
	1	Madame	Laurence	BERTRAND-DORLEAC	Présidente de la FNSP				1	J-L NEVACHE
Membre siégeant de	0	Madame	Patricia	CABROL-LAVERGNE	Représentant(e) de la Présidente de la FNSP					
	1	Monsieur	Yassine	LAKHNECH	Président de l'UGA				1	S. ZMERLI
Personnalités Extérieures	1	Monsieur	Jean-Luc	NEVACHE	Conseiller d'état, Président du Conseil d'Administration de Sciences Po Grenoble-UGA	1		3		L. BERTRAND-DORLEAC J. BELLION-JOURDAN
	1	Monsieur	Jérôme	BELLION-JOURDAN	Deputy Secretary General at International Organisation of Employers (IOE)				1	J-L NEVACHE
	1	Madame	Cécile	PROST	Directrice d'ABC Projets		1			S. ZMERLI
	1	Monsieur	Gérald	MATTER	Organic Sales Gardener at PICTURE					
	1	Monsieur	Morgane	CAUJOLLE	Cadre au Comité International de la Croix rouge				1	F. LARAT
	1	Madame	Geneviève	FIORASO	Ancienne Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	1				
Représentants des professeurs d'université et catégories assimilées	1	Monsieur	Gilles	BASTIN	Professeur de sociologie à Sciences Po Grenoble-UGA				1	F. PETITEVILLE
	1	Monsieur	Aurélien	LIGNERELUX	Professeur d'histoire à Sciences Po Grenoble-UGA	1				
	1	Monsieur	Franck	PETITEVILLE	Professeur en science politique à Sciences Po Grenoble-UGA	1		2		G. BASTIN
	1	Madame	Sonja	ZMERLI	Professeure en science politique à Sciences Po Grenoble-UGA		1	3		C. PROST Y. LAKHNECH
Représentants des autres personnels d'enseignement et de recherche	1	Monsieur	Olivier	LE VAN TRUOC	Professeur associé à Sciences Po Grenoble-UGA				1	S. PANEL
	1	Monsieur	Nordine	HOCINE	PRCE en langues à Sciences Po Grenoble-UGA				1	R. ANQUET
	1	Madame	Reia	ANQUET	PRCE en langues à Sciences Po Grenoble-UGA	1		3		N. HOCINE
	1	Monsieur	Dorian	GUINARD	Maître de conférences de droit public à Sciences Po Grenoble-UGA				1	R. ANQUET
	1	Monsieur	Simon	GODARD	Maître de conférences en histoire à Sciences Po Grenoble-UGA		1			
Représentants des étudiants 1er Collège	1	Madame	Sophie	PANEL	Maîtresse de conférences en économie à Sciences Po Grenoble-UGA	1		2		O. LE VAN TRUOC M. CLAM
	1	Madame	Maria	URBINA FONSECA	AGORA (1er collège)	1		2		
	1	Monsieur	Maxime	CLAM	AGORA (1er collège)				1	M. URBINA-
	1	Madame	Axelle	PHILLIPOT	OURSE (1er collège)		1			
	1	Monsieur	Valentin	GIRARD	OURSE (1er collège)	1		2		T. SAFFER
Représentants des étudiants 2ème Collège	1	Monsieur	Maxence	NICOLIN	OURSE (1er collège)					
	1	Madame	Aurélia	FROLOFF	OURSE (2ème collège)				1	
	1	Madame	Yasmine	CHEMAA	OURSE (2ème collège)	1		2		
	1	Madame	Margot	FOYART	OURSE (2ème collège)				1	
1	Monsieur	Thomas	SAFFER	OURSE (2ème collège)				1	V. GIRARD	
Représentant des personnels	1	Monsieur	Eric	BRUN	Directeur de la cellule aide au pilotage de Sciences Po Grenoble-UGA	1				
<b>TOTAL MEMBRES</b>	<b>30</b>				<b>10</b>	<b>6</b>	<b>21</b>	<b>12</b>		<b>0</b>
Participant au CA	1	Madame	Sabine	SAURUGGER	Directrice de Sciences Po Grenoble-UGA					
	1	Monsieur	Gabrielle	FIONI	Recteur de région académique	1				
	0	Madame	Noémie	COPONAT	Représentante du Recteur de région académique - Contrôleur budgétaire et		1			
	0	Monsieur	Laurent	BOULAN	Contrôleur budgétaire et de légalité au sein de la DRAES					
	1	Monsieur	Herve	SEVILLE	Contrôleur budgétaire régional DRFIP Auvergne Rhône-Alpes				1	
0	Madame	Marie-France	BETOURNE	Représentante du Contrôleur budgétaire régional DRFIP Auvergne Rhône-				1		
0	Madame	Elisabeth	COSTA	Représentante du Contrôleur budgétaire régional DRFIP Auvergne Rhône-				1		
Invités permanents	1	Madame	Béatrice	ANDURAND	Présidente de l'Association des Diplômés de Sciences Po Grenoble-UGA				1	
	0	Monsieur	Stéphane	PUSATERI	Représentant de la Directrice de l'Association des Diplômés de Sciences Po				1	
	1	Madame	Agnès	CASASSA	Assistante de Direction, DG-DGS-DGSA de Sciences Po Grenoble-UGA	1				
	1	Madame	Catherine	SAINTAGNE	Élue au Comité Social d'Administration (CSA) de Sciences Po Grenoble-UGA					
	0	Monsieur	Aurélien	LIGNERELUX	Directeur des études 1er cycle de Sciences Po Grenoble-UGA					
	1	Madame	Irène	LAURENT	Directrice des études 2nd cycle de Sciences Po Grenoble-UGA					
	1	Monsieur	Arnaud	COEFFIER	Directeur général des services adjoint de Sciences Po Grenoble-UGA	1				
	1	Madame	Hélène	DESSAUX	Directrice générale des services adjoint de Sciences Po Grenoble-UGA				1	
1	Madame	Pascale	MARTINOT	Directrice générale des services de Sciences Po Grenoble-UGA	1					
1	Madame	Lynda	MAURICE	Directrice des affaires juridiques de Sciences Po Grenoble-UGA	1					
1	Monsieur	Olivier	GIGNOUX	Agent Comptable de Sciences Po Grenoble-UGA						
Invités exceptionnels	1	Madame	Marine	BOURGEOIS	Maîtresse de conférences en science politique - Chargée de mission égalité	1				
	1	Madame	Hélène	CAUNE	Maîtresse de conférences en science politique - Responsable du Programme	1				
<b>TOTAL NON-MEMBRES</b>	<b>14</b>				<b>7</b>	<b>1</b>		<b>6</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>				<b>17</b>	<b>7</b>		<b>18</b>		<b>0</b>



## **ORDRE DU JOUR**

### **14h00 - 14h15 Informations de la Directrice**

1. Informations de la Directrice

### **14h15 - 14h20 Affaires administratives**

2. Approbation du PV du CA du 25 juin 2024

**(délibération CA-2024-24)**

### **14h20 - 15h00 Affaires pédagogiques**

3. Information du directeur des études sur le concours A1
4. Modalités de contrôle des connaissances (MCC)
5. Règlement des concours (RDC) 2025-2026
6. Règlement du CPAG

**(information)**

**(délibération CA-2024-28)**

**(délibération CA-2024-29)**

**(délibération CA-2024-30)**

### **15H00- 15h30 Bilan 2023 - 2024 des projets de missions**

7. Marine BOURGEOIS, Chargée de mission « égalité de genre et lutte contre les discriminations »
8. Hélène CAUNE, Chargée de mission « POS-POPH »

### **15h30- 16h00 Affaires financières**

9. Admissions en non-valeur
10. Sortie d'inventaire
11. DOB, lettre cadrage budgétaire

**(délibération CA-2024-25)**

**(délibération CA-2024-26)**

**(délibération CA-2024-27)**

### **16h00 - 16h15 Ressources Humaines**

12. Politique emploi 2024-2025
13. Chèques cadeaux Noël

**(délibération CA-2024-31)**

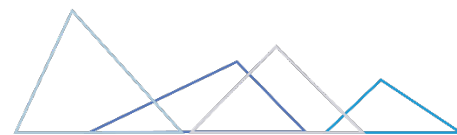
**(délibération CA-2024-32)**

### **16h15 - 16h30 Affaires Institutionnelles**

14. Avis sur le profil de la Déléguée à l'égalité
15. Présentation du dispositif « médiation »

**(pour avis)**

**(information)**



À 14H05, le Président, Jean-Luc NEVACHE ouvre la séance.

## INFORMATIONS DE LA DIRECTRICE

*Sabine SAURUGGER*

**La Directrice**, indique que la rentrée a eu lieu le 12 septembre 2024, après deux semaines d'intégration, d'accueil, de formation et d'autres événements — comme la traditionnelle montée à la Bastille, avant l'accueil à la mairie de Grenoble par le Maire. Des formations de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, contre le harcèlement sur les réseaux sociaux et en faveur du débat ont également été dispensées durant ces deux semaines.

Dans le même temps, il convient de se réjouir que le cours transversal intitulé « Transition écologique, Transition numérique » a débuté pour les premières et troisièmes années, après une conférence de lancement par Cédric VILLANI sur le sujet de la transition numérique, suivie d'une table ronde.

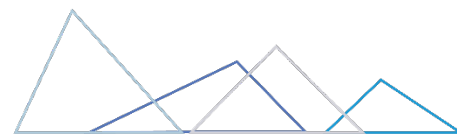
En octobre, se tiendra la semaine de la gestion de crise, à savoir une série de tables et d'événements sur les thèmes de la cybersécurité, de la résilience et du dérèglement climatique. Dans ce cadre, un jeu de simulation sur la gestion et la communication de crise aura lieu en décembre.

Il faut également se réjouir du réel succès connu par le Congrès de l'Association Française de Sciences politiques qui a eu lieu du 2 au 4 juillet 2024. Ainsi, 900 congressistes ont participé à plus de 50 sections thématiques et 30 conférences.

Pour l'année 2024 – 2025, l'un des grands sujets d'attention sera l'évaluation par l'HCERES qui aura lieu pour la première fois à l'échelle de l'UGA, grand établissement. À ce titre, des ajustements demeurent nécessaires, car l'établissement est précurseur dans ce type d'évaluation. Les travaux ont déjà démarré et le rapport d'auto-évaluation doit être rendu au début de l'été 2025. Un deuxième sujet d'importance concerne la fin du mandat de la Direction actuelle qui expirera le 31 janvier 2025. Le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a publié l'avis de vacance du poste au JO en date du 20 août 2024, de sorte que l'appel à candidatures est ouvert jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2024 inclus. Le Conseil d'administration devra se prononcer sur les candidatures reçues lors de sa réunion du 3 décembre 2024 pour une proposition à la nomination par le ou la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche. **La Directrice** annonce qu'elle ne sera pas candidate à sa succession.

Lors de la dernière réunion du Conseil d'administration, il a été question de la mission confiée aux représentants étudiants des listes AGORA et OURSE, pour présenter à la Direction un rapport sur l'état de la liberté d'expression au sein de l'établissement. Les étudiants ont informé d'un retard sur ce travail, et il leur a été proposé de prendre contact avec le Professeur émérite Pierre BRECHON qui s'est dit prêt à les aider.

Enfin, en réponse à des questions soulevées lors de la réunion de Conseil d'administration de juin 2024, il convient de préciser que le matériel informatique obsolète ne fait l'objet d'aucun traitement particulier, et est géré au cas par cas. Néanmoins, ce sujet s'inscrit dans le schéma directeur RSE de l'UGA et la démarche RSE de l'établissement prévoit un projet de marché commun intégrant les questions de recyclages. Il est également précisé que le sujet de la formation continue, de la formation initiale et de la formation professionnelle a été abordé lors du COS de mai 2024. À ce titre, la Direction se concentre sur un budget 2025 en formation continue intégrant des cibles sur l'enseignement à distance, avec un grand succès, dans la mesure où 100 000 euros de DSG ont été obtenus au titre de l'année 2024.



## Procès-verbal

Finalement, la Direction se réjouit d'annoncer que Fabien TERPAN, Directeur des relations internationales, et Anne BARTEL-RADIC, Directrice de la recherche, ont été faits chevaliers de l'ordre des palmes académiques par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche lors de la campagne 2024. Jean MARCOU a quant à lui été nommé officier.

**Le Président** remercie d'ores et déjà la Directrice pour son mandat, après l'annonce de sa volonté de ne pas le renouveler. A titre personnel, il regrette cette décision qui lui apparaît cependant parfaitement compréhensible, compte tenu des conditions très éprouvantes dans lesquelles ce mandat s'est déroulé.

**Jérôme BELLION-JOURDAN** remercie la Directrice pour sa présentation et la félicite pour les actions menées durant son mandat. Il convient de signaler que trois documents ont été adoptés par les Nations Unies le dimanche 22 septembre 2024, à savoir : le Pacte pour l'avenir ; le Pacte numérique mondial et la Déclaration sur les générations futures. Il est important que chacune des parties prenantes de l'Institut se saisisse de ces documents, car chacun peut contribuer à la mise en œuvre de ces plans d'action adoptés par l'ensemble des États.

**Simon GODARD** remercie la Directrice d'avoir apporté une réponse aux deux questions soulevées lors de la précédente réunion de Conseil d'administration. Il fait part de ses remerciements à l'IEP qui lui offre une année de délégation CNRS à Berlin. Il est bienvenu que la Directrice soit intervenue en faveur de la formation continue.

### AFFAIRES ADMINISTRATIVES

#### Approbation du PV du CA du 25 juin 2024

##### **délibération CA-2024-24**

Présenté par [Jean-Luc NEVACHE](#)

**Le Président** fait état de difficultés dans le traitement du procès-verbal de séance transmis par le prestataire. Il est donc proposé de reporter l'examen de ce point de l'ordre du jour.

*Cette délibération n'est pas mise aux voix.*

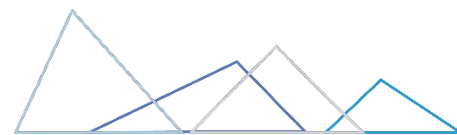
### AFFAIRES PEDAGOGIQUES

#### Information du Directeur des Études sur le concours A1

##### **Information**

Présenté par [Aurélien LIGNEREUX](#)

**Aurélien LIGNEREUX** présente les caractéristiques de la promotion admise à l'issue du concours de première année qui est désormais stabilisé depuis 2021. Au global, les résultats d'une année à l'autre se ressemblent. Sur Parcoursup, il est possible de distinguer les vœux créés et les vœux confirmés et sur les trois dernières éditions, il faut noter une certaine stabilité de ces vœux, malgré une érosion de l'ordre de -7 % sur 3 ans – sans pour autant que des données géographiques soient présentées. Pour 2024, près de la moitié des candidats ont validé leur candidature durant les derniers jours, voire heures, d'ouverture de Parcoursup, ce qui rend difficilement prévisible le suivi des admissions. En outre, pour mesurer la cohésion des promotions et le niveau



d'ensemble, il faut s'attarder sur le niveau de sélectivité. Celui-ci se maintient, notamment au regard de l'évolution du rang du dernier admis d'une année à l'autre. Pour 2024, le dernier admis était 400<sup>e</sup>, ce qui est satisfaisant et marque une progression par rapport aux années antérieures — et plus favorable que dans le cas de l'IEP de Bordeaux qui est remonté au rang 550. La promotion de l'année devrait donc être plus homogène que les précédentes.

**Franck PETITEVILLE** souhaite savoir combien de vœux confirmés sont recensés à Bordeaux, alors que ce chiffre est de 2 500 environ à Grenoble.

**Aurélien LIGNEREUX** en dénombre 4 800. Toutefois, à Bordeaux, le taux de sélectivité est plus important. Pour mesurer l'attractivité, il convient de regarder le rang du dernier admis, alors que pour mesurer la sélectivité, il faut regarder le ratio candidats/reçus.

*Cécile PROST rejoint la séance à 14H40.*

**Le Président** note que le bassin de population desservi n'est pas le même à Bordeaux et à Grenoble.

**Aurélien LIGNEREUX** le confirme. Concernant le profil de la promotion de l'École, il apparaît que les femmes sont surreprésentées parmi les reçus, passant de 70 % des reçus en 2021 à 76 % en 2024.

Concernant la part des boursiers, le taux est élevé et dépasse les préconisations académiques. En ce sens, il atteint 12,5 % en 2024, étant souligné la bonne représentation des boursiers relevant d'échelons importants. Cela permet de mettre en avant la politique d'accompagnement social de l'établissement.

Pour ce qui est du Programme d'Ouverture Sociale (POS), aussi étendu aux personnes en situation de handicap, il a dû s'adapter à la transformation de l'école, ce qui a pu entraîner un resserrement du vivier. Néanmoins, en 2024, le taux d'admissibilité est très intéressant, alors que les candidats sont recrutés sans condition de réussite scolaire. En ce sens, 16 des 25 inscrits au POS ont été déclarés admissibles — ce qui peut certainement attester également d'une présélection efficace par les lycées.

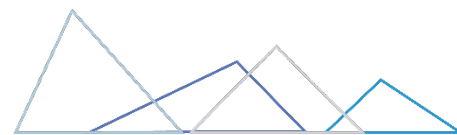
L'une des évolutions majeures en matière d'admission a été la fin de la répartition à 50/50 entre les candidats à Bac 0 et ceux ayant obtenu leur Bac durant les années antérieures. Pour 2024, l'Institut a affiché le taux le plus élevé de candidats reçus déjà engagés dans des études supérieures. Ce constat est encourageant.

En parallèle, il faut noter le renforcement de la composante régionale. En effet, 38 % des reçus au titre de l'année 2024 sont issus de lycées de l'académie de Grenoble, alors que certains viviers se tarissent — dont, notamment, les reçus ayant accepté originaires de l'Île-de-France.

La répartition de l'établissement d'origine, entre public et privé, ne varie pas d'une année à l'autre. Cela semble attester du fait que les cultures d'orientation sont différentes au sein de ces établissements, dans la mesure où les établissements privés sont sous-représentés.

Enfin, la répartition des admis par mention au baccalauréat doit également être observée. Il apparaît que l'établissement renforce ses recrutements parmi les excellents élèves, avec une part de 14,5 % des reçus ayant reçu la mention « très bien avec les félicitations », qui vient s'ajouter au 63 % de reçus ayant eu la mention « très bien ». Dans le même temps, il faut noter qu'une faible part des reçus a obtenu la mention « assez bien » au baccalauréat (1 %), voire aucune mention (0,5 %).





## Procès-verbal

Parcoursup permet également de récolter des données concernant les langues pratiquées en LV2 au lycée par les reçus. Ainsi, la représentation de l'allemand tend à se réduire, tandis que la part de l'italien croît. Chaque année, quelques artistes et sportifs de haut-niveau intègrent l'Institut — dans une proportion contenue.

**Le Président** le remercie pour sa présentation très riche. L'attention portée aux premières années permet de définir les politiques de l'établissement.

**Simon GODARD** remercie Aurélien LIGNEREUX pour sa présentation. Il est important de porter une attention certaine au rapport du jury produit chaque année, celui-ci attestant de la transparence de l'IEP sur ses critères de sélection et leurs effets. L'ensemble des personnels impliqués doivent être remerciés pour l'organisation du concours. Dans le même temps, il convient de s'alerter d'un éventuel départ d'Aurélien LIGNEREUX dans le cadre des renouvellements des mandats, de sorte qu'il serait pertinent que les statistiques présentées ici soient désormais pilotées par les services administratifs. Il semble également nécessaire de recruter un chargé de mission concours.

**Le Président** confirme que la question de la continuité du fonctionnement et de la gouvernance de l'établissement, dans tous les domaines, est un sujet primordial dans le cadre de chaque changement de Direction. Dès lors, l'attention des candidats sera appelée sur ces diverses thématiques.

**Maria URBINA FONSECA** demande si des enseignants ont déjà émis des avis au sujet de la surreprésentation des femmes dans les promotions. Ce sujet pose-t-il des problèmes d'un point de vue pédagogique ou en matière de prise en compte des problèmes ?

**Aurélien LIGNEREUX** répond que le constat n'a pas donné lieu à de telles remarques. La part des femmes constitue une évolution à observer. D'ailleurs, la part de femmes parmi les candidats confirmés est de 63 %.

**La Directrice** rapporte que la situation est similaire dans tous les IEP, dans des proportions équivalentes.

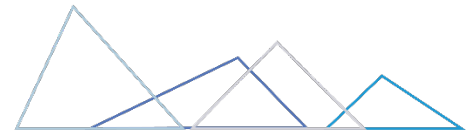
**Simon GODARD** note que la forte part d'hommes dans les écoles d'ingénieur est souvent critiquée et donne lieu à des actions pour lutter contre l'autocensure des femmes dès le premier âge. Cependant, il est évident que Sciences Po Grenoble ne va pas réfléchir à un moyen d'entraver la féminisation de l'effectif ou voir dans cette féminisation un problème.

En revanche, pour un enseignant, il peut être regrettable de discuter des thématiques de l'égalité de genres, des discriminations et d'expérience des femmes et des hommes dans la Société avec des promotions aussi féminisées, déjà concernées et conscientes. En ce sens, les hommes auraient certainement davantage besoin d'être confrontés à de telles réflexions sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la société.

Par ailleurs, sur un autre plan, le nombre d'admis au concours est fixé par arrêté de la directrice chaque année en décembre. À cette occasion, ne serait-il pas possible d'augmenter légèrement les capacités d'accueil pour les porter à 210 ?

**La Directrice** explique qu'aucune réflexion sur une éventuelle augmentation du seuil de 200 admis n'a été entamée. Chaque année, la Direction se réjouit de l'augmentation des candidatures internationales, si bien que la question de l'agrandissement semble déjà se poser.

**Aurélien LIGNEREUX** ajoute, à cet égard, que le nombre de redoublants a été très important lors des deux éditions antérieures. En termes de capacité d'accueil, seul l'IEP de Bordeaux offre plus de places que celui de Grenoble. Pour l'année en cours, la forte poussée des étudiants internationaux — lorsqu'ils choisissent la



même conférence de méthode — peut aboutir à des difficultés en matière d'attribution de salles. Dans le même temps, il convient de s'inquiéter du nombre d'abandons secs qui conduisent à perdre des places.

**Catherine PRUDHOMME** se réjouit du maintien des niveaux de recrutement. Pour les IRA, les IEP sont des viviers importants, mais pour la première fois la part des étudiants se tournant vers ces Instituts à la sortie des IEP tend à baisser. Dans ce contexte, il serait possible d'engager des discussions avec Sciences Po pour mieux communiquer et maintenir l'attractivité des métiers auxquels forme l'IRA.

**Le Président** demande si la baisse du nombre de candidats aux IRA dépend de la baisse des candidats en provenance des IEP ?

**Catherine PRUDHOMME** le confirme. Les étudiants issus des IEP représentaient traditionnellement une part importante des candidats.

**Le Président** y voit un lien avec le sujet des préparations aux concours administratifs qui fait l'objet d'une attention particulière. Une action est menée à Sciences Po Grenoble pour tenter de redynamiser l'attrait pour les métiers de la fonction publique.

### Modalités de contrôle des Connaissances (MCC) délibération CA-2024-28

Présenté par [Irène LAURENT](#)

**Irène LAURENT** explique qu'il est de nouveau nécessaire d'apporter des modifications aux modalités de contrôle des connaissances, car des coquilles et des erreurs matérielles demeurent. De plus, si le Conseil d'administration essaie d'avancer la présentation des modalités de contrôle des connaissances aux séances de mai ou juin, certains enseignants ne peuvent plus poursuivre leurs enseignements, si bien qu'il faut trouver d'autres intitulés à des enseignements.

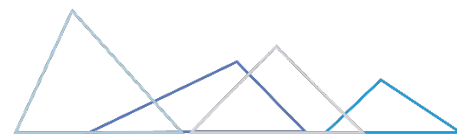
Il en va ainsi pour le parcours Carrières Administratives et Judiciaires (CAJ), pour lequel des modifications aux modalités d'évaluation doivent être apportées. Durant la cinquième année de ce parcours, les étudiants peuvent faire des choix d'enseignements adaptés à leurs besoins, sous réserve de choisir un enseignement dans chacun des modules — ce qui induit une erreur se traduisant sur le nombre de crédits minimaux qui sont au nombre de 4 et non de 0, comme indiqué précédemment.

Dans le même temps, les changements des intitulés de cours peuvent être liés à divers motifs. Par exemple, un enseignant a réussi le concours de professeur des universités et quitter l'établissement, tout comme un vacataire peut faire le choix de partir.

*Geneviève FIORASO rejoint la séance à 15 heures.*

**Aurélien LIGNEREUX** ajoute que des erreurs ont également été corrigées : les ateliers de journalisme en première année ne seront plus prévus sur 15 heures, mais sur 16 heures. Les principaux changements par rapport à juin 2024 concerneront le Parcours AUEP, car il existait un décalage dans la co-construction avec les partenaires.

**Le Président** récapitule en indiquant que les modifications en question sont très classiques et résultent soit d'erreurs de plume, soit de modifications d'enseignants rétroagissant sur l'intitulé des enseignements.



**Simon GODARD** a relevé quelques coquilles devant être modifiées. Ainsi,

- dans les MCC du premier cycle, en troisième année, les cases H87 et H88 ont subi une inversion par rapport à la première année dans le bloc sport et CS avec des notes minimales respectivement fixées à 7,99 et 9,99 — alors que ces deux notes devraient être inversées ;
- dans les modalités d'AUEP, la case H17, pour les premières années — partie 1 sur 2 — prévoit une note minimale de 9,99 en séminaire et une note minimale au CF de politiques publiques de 6,99, mais la case H17 ne précise pas qu'il faut une note minimale de 10/20 à ces enseignements pour valider ;
- pour les étudiants internationaux, la conférence de méthode **FEIS** est codée sous la forme « 0/X », ce qui signifie que la matière est à la fois obligatoire et facultative, ce qui est impossible. En outre, le sport est systématiquement placé en contrôle continu, alors que ce n'est pas le cas. Il convient donc de le noter en « E », pour permettre aux étudiants de bénéficier d'un rattrapage en sport s'ils n'obtiennent pas 10/20 ;
- pour le master Progis, en A5, la rédaction d'un mémoire est prévue et une ligne dédiée à la soutenance est présente avec une heure de valorisation. Les heures ainsi votées permettent aux enseignants de se faire rémunérer. Or, le suivi de mémoire en 5<sup>e</sup> année est déjà rémunéré dans le référentiel, à hauteur de 4 heures — ce qui inclut déjà la soutenance. Cette heure devrait donc être supprimée, car elle reviendrait à rémunérer deux fois la soutenance.

*Marine BOURGEOIS rejoint la séance à 15 heures.*

*Sous réserve des modifications apportées en séance, le programme des études modifié est approuvé à l'unanimité.*

### Règlement des Concours (RDC) 2025 - 2026 délibération CA-2024-29

Présenté par [Aurélien LIGNEREUX](#)

**Aurélien LIGNEREUX** rappelle que des actualisations du règlement des concours sont nécessaires chaque année. Pour l'année 2025 – 2026, aucune transformation du concours C1 n'est prévue.

Néanmoins, des retouches sont proposées pour les règlements des concours, dans l'optique de fournir des formulations plus précises et conformes aux procédures en cours — pour rendre le règlement plus lisible. En ce sens, le règlement des concours constitue une sorte de « règles du jeu », même si des documents comme le rapport Parcoursup et le Vademecum constituent des éléments plus accessibles pour les candidats.

Concernant les sportifs de haut niveau, l'année précédente des débats ont eu lieu quant à la possibilité pour eux d'être admissibles s'ils atteignaient la note de 15/20, même si leurs résultats par rapport au groupe ne leur permettaient pas d'atteindre le seuil d'admissibilité. Or, la formulation présente dans la version actuelle du document n'est pas assez claire, dans la mesure où il est question de note d'admissibilité puis de synthèse de la note d'admissibilité et de la note finale. Il est donc proposé de retirer la parenthèse.

**Irène LAURENT** confirme cette présentation. Les modifications apportées sur l'enseignement à distance concernent la mise en forme et la mise en cohérence, afin de préciser que le concours se déroule en deux phases. Il est également précisé que le concours est ouvert sur deux périodes, en juin puis en août/septembre.

**Simon GODARD** estime que les mentions de C1 et C4 à l'article 3 de la page 2 doivent être explicités. Par ailleurs, il faut effectivement retirer la parenthèse de l'article 6.1 des pages 5 et 6 qui compliquent la présentation. Enfin, il faut rappeler qu'un changement a eu lieu dans Parcoursup, de sorte que le droit de



recours contre la décision du jury s'exerce désormais pour les non admissibles dès la publication des admissibilités.

*Sous réserve des modifications apportées en séance, le règlement des concours est approuvé à l'unanimité.*

*Fabrice LARAT et Aurélien LIGNEREUX quittent la séance à 15 heures 15. Ce dernier donne procuration à Franck PETITEVILLE.*

### **Règlement du CPAG** **délibération CA-2024-30**

Présenté par [Irène LAURENT](#)

**Irène LAURENT** explique que le CPAG regroupe des étudiants aux profils différents (formation initiale, formation continue), à plus forte raison durant la cinquième année dédiée à la préparation aux concours. Il est donc nécessaire de réformer le règlement, afin de répondre autant que possible aux besoins des étudiants se préparant aux concours.

En conséquence, les deux spécificités particulières de ce règlement sont :

- la question de la notation, car il apparaît que les étudiants de carrière administrative et judiciaire étaient ceux ayant les notations les moins élevées en général, dans la mesure où ils sont notés comme ils le seraient dans le cadre d'un concours. Il est donc proposé de prévoir une double notation ;
- la question de l'assiduité, dans la mesure où certains enseignements impliquent une présence obligatoire (ceux soumis au contrôle continu, ceux donnant lieu à une validation sans note), tandis que d'autres sont considérés comme « non crédités ». Il s'agit dans ce dernier cas de permettre aux préparateurs de travailler en autonomie sur certains points du programme.

**Le Président** juge nécessaire de dynamiser le CPAG et de maintenir l'attractivité des carrières administratives. L'attractivité des métiers de la fonction publique au sens large constitue une réelle préoccupation, car les gouvernances de l'État et des collectivités territoriales ont besoin de cadres de qualité.

*Le règlement du CPAG dans sa version modifiée est approuvé à l'unanimité.*

## **BILAN 2023 - 2024 DES PROJETS DE MISSIONS**

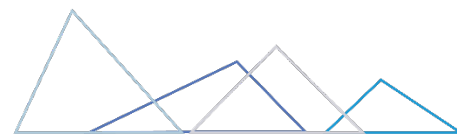
### **Chargée de mission « Égalité de genre et lutte contre les discriminations »**

#### **Présentation**

Présenté par [Marine BOURGEOIS](#)

**Marine BOURGEOIS** rappelle les engagements pris par l'École quelques années plus tôt, à savoir l'objectif de « tolérance zéro » sur les discriminations, le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles — ces ambitions ayant été formalisées dans la « Charte pour l'égalité, contre le harcèlement, les discriminations, les violences sexistes et sexuelles ». Ce document semble de mieux en mieux approprié par les communautés de Sciences Po Grenoble, grâce à des actions de communication fréquentes. Les engagements de l'IEP se structurent sur trois grands volets que sont : la prévention et la sensibilisation ; l'accompagnement et le signalement.

- Prévention et sensibilisation



## Procès-verbal

Des formations à destination de l'ensemble des étudiants du Premier cycle ont été mises en place et pérennisées, dans le cadre d'un partenariat avec l'association Sexe & Consentement. De plus, ces formations se veulent progressives, c'est-à-dire adaptées à chaque niveau de promotion. L'accent est également mis sur la formation des responsables associatifs qui doivent bien connaître les dispositifs et mettre en place des éléments de prévention dans les événements qu'ils organisent. Les formations ont reçu un bon accueil et ont été reconduites en 2023 – 2024, avec l'ajout d'un module en anglais afin de toucher les étudiants internationaux.

Pour l'année 2024 – 2025, la plupart des formations ont déjà eu lieu et le catalogue s'est élargi. Il faut noter que le budget consacré à ces formations connaît une hausse continue et significative, ce qui démontre que l'Institution s'est saisie de l'enjeu. Enfin, il faut noter que les questionnaires de satisfaction font état de très bons retours.

Dans le même temps, un livret coconstruit avec l'ensemble des IEP de régions (« Violences sexuelles et sexistes : comment réagir ? ») a été distribué à l'ensemble des étudiants, en français et en anglais. Des travaux demeurent en cours pour actualiser ce livret en fonction des évolutions réglementaires.

Au cours de l'année 2023 – 2024, des événements ont été organisés, à savoir des formations organisées par des acteurs associatifs ou des chercheurs/chercheuses travaillant sur les questions de genre, de sexualité ou d'égalité. En novembre 2024, l'IEP accueillera Lucie QUÉRÉ, une politiste travaillant sur les luttes féministes autour de la réappropriation du corps. Puis, en décembre, une conférence sur le sexisme dans le sport aura lieu.

- Accompagnement

Pour accompagner les étudiants et étudiantes en difficulté, des permanences psychologiques ont été mises en place. Ce dispositif est très apprécié des étudiants et permet non seulement d'évoquer les violences ou le harcèlement, mais aussi le stress lié aux études, les questionnements sur sa place à Sciences Po ou les thématiques familiales. Ce dispositif vient en complément du Centre de santé universitaire.

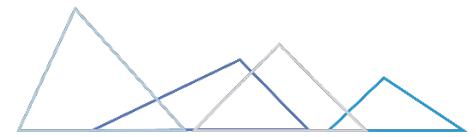
- Signalement

Le recueil des signalements et la conduite des enquêtes administratives étaient assurés par la déléguée à l'égalité, qui est une juriste qui agissait de manière bénévole pour l'École. Or, des lenteurs dans le traitement des signalements et la conduite des enquêtes administratives ont conduit l'Institut à repenser le rôle de Délégué à l'égalité — ce qui passe notamment par davantage de professionnalisation du rôle. Désormais, c'est une avocate rémunérée qui recueille les signalements et mène les enquêtes.

À l'issue de son mandat, **Marine BOURGEOIS** identifie des chantiers et préconisations à suivre, à savoir :

- étendre la formation aux étudiants de second cycle, afin de garantir une approche systématique ;
- renforcer l'information des étudiants, via une valorisation des outils (capsules vidéo, MOOC) ;
- former les personnels administratifs et les enseignants ;
- poursuivre la professionnalisation des acteurs en charge de l'écoute et des signalements. À ce titre, il est nécessaire de pérenniser la mission égalité portée par une seule personne et travaillant avec de nombreuses parties prenantes de l'IEP.

**Le Président** la remercie pour son bilan. Un important travail a été mené sur ces thématiques, si bien que l'établissement se place plutôt bien en comparaison à d'autres IEP.



**La Directrice** remercie Marie BOURGEOIS pour le travail remarquable qu'elle a mené depuis 2021, pour son engagement et les réflexions stratégiques menées.

**Lynda MAURICE** rappelle qu'un avis devra être rendu plus tard en séance sur la déléguée à l'égalité qui est professionnalisée, pour assurer une mission d'écoute et d'orientation vers une médiation ou une enquête administrative. Cette professionnalisation repose sur le fait que la mission n'est plus exercée à titre bénévole, mais par une avocate rémunérée à ce titre — ce qui doit permettre un gain en efficacité et en rapidité.

**Geneviève FIORASO** félicite Marine BOURGEOIS pour la mise en place d'une démarche cohérente et rigoureuse. Lors de son mandat de ministre, le sujet de l'égalité de genre et de la lutte contre les discriminations n'était que peu évoqué, avec de nombreux problèmes de domination et d'abus de pouvoir. De là ressort la nécessité de former chacun à ces enjeux, alors qu'un référent volontaire avait été mis en place lors de son mandat.

Il convient de préciser si la mission de la chargée de mission sera reconduite, ou si elle était prévue à titre temporaire. En ce sens, il est nécessaire de ne pas baisser la garde sur un sujet comme celui-ci.

**La Directrice** confirme que la mission n'est pas temporaire. La Direction future devra donc également se doter d'une chargée de mission égalité.

**Geneviève FIORASO** souligne la nécessité pour les universités d'être en pointe sur ces sujets. Dans le même temps, il est regrettable de voir aussi peu de femmes à des postes de gouvernance ou de direction.

**Marine BOURGEOIS** précise que la chargée de mission égalité siège également au sein de la Vice-Présidence de l'Université. La question de la représentation des femmes dans les laboratoires de recherche est également posée. En outre, la question de l'animation politique des dispositifs s'ajoute à la question du recueil de la parole et du traitement des signalements (enquête). Cette deuxième tâche est confiée à une autre personne, car les deux dimensions divergent.

**Simon GODARD** estime que les éléments mentionnés plus tôt doivent être portés au crédit de la Direction actuelle. En 2020, la situation dépendait de la bonne volonté des uns et des autres sur les questions d'égalité, de sorte que la Semaine pour l'égalité et la lutte contre les discriminations avait été montée sous l'impulsion de Marie-Julie BERNARD. La décision de Madame la Directrice a permis de pérenniser la fonction de chargé de mission égalité au sein de l'IEP. Il convient également de remercier Marine BOURGEOIS pour le temps conséquent consacré à ses différentes missions, et à plus forte raison à l'organisation des événements.

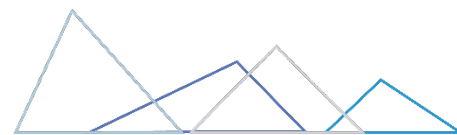
Il convient de se demander si les étudiants seraient choqués que la fonction de chargé de mission égalité soit exercée par un homme. Les étudiants tiennent-ils absolument à ce que le poste soit occupé par une femme ?

**Franck PETITEVILLE** remercie, à son tour, Marine BOURGEOIS pour l'important travail qu'elle a fourni. Dans le même temps, il faut préciser si certains profils susceptibles de prendre la Direction de l'établissement suscitent des inquiétudes quant au devenir cette mission.

**Marine BOURGEOIS** admet qu'un enjeu existe. Il faudra se poser la question du profil recherché pour prendre la Direction de l'établissement, ce qui pourrait nécessiter une discussion collective.

**Valentin GIRARD** ne voit pas d'opposition au fait que la ou le futur chargé de mission égalité soit un homme ou une femme, étant entendu qu'il ne faut pas essentialiser les hommes comme systématiquement misogynes.





## Procès-verbal

**Maria URBINA FONSECA** ne serait pas fondamentalement opposée au fait que le poste soit occupé par un homme. En revanche, elle indique que dans une association de Sciences Po dans laquelle il était nécessaire de désigner un membre en charge du traitement des violences sexistes et sexuelles, cette question avait finalement été prise en charge par un homme et une femme. En effet, les hommes ne font pas face aux mêmes problématiques qu'une femme et ne pourront jamais comprendre l'expérience du harcèlement de rue que subissent les femmes ou des blagues sexistes subies dans le cadre privé, par exemple. En conséquence, une femme, de par son expérience, sera plus encline à comprendre les problèmes les concernant.

*Reia ANQUET quitte la séance à 15 heures 58, de sorte que 13 présents et 8 procurations sont recensés en séance.*

*Jérôme BELLION-JOURDAN quitte la séance à 16 heures 05.*

### Chargée de mission « POS — POPH »

#### Présentation

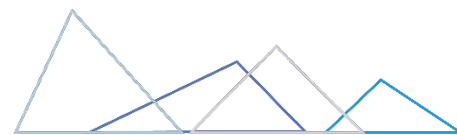
Présenté par [Hélène CAUNE](#)

**Hélène CAUNE** rappelle que l'évolution du Programme d'Ouverture Sociale (POS) et Programme d'Ouverture aux Personnes en situation de Handicap (POPH) est présentée en réunion de Conseil d'administration chaque année. En ce sens, le programme de démocratisation de l'IEP repose sur un système de tutorat à destination des élèves de Terminale de toute l'académie, à savoir les boursiers pour le POS et les personnes en situation de handicap pour le POPH. Pour l'année 2023 — 2024, aucune candidature pour le tutorat POPH n'a été reçue, tandis que 27 candidatures ont été reçues pour le tutorat POS, dont 25 éligibles — pour un résultat de 16 admissibles et 7 admis/inscrits à la rentrée 2024.

Le programme de tutorat n'a connu aucun changement notable, hormis le recrutement d'un support administratif à mi-temps, de catégorie B et financé par le programme GATES de l'UGA. Ce support était attendu depuis plusieurs années et ses compétences dépassent même les attentes de la Direction. Sa présence permet de structurer et d'améliorer le suivi du tutorat et des tuteurs, dans l'accompagnement des élèves et le développement des actions de l'IEP. À ce titre, des présentations de la formation sont organisées dans les établissements de l'académie — dans le cadre des Cordées de la réussite — pour améliorer la connaissance qu'ont les élèves des formations et des méthodes de travail de Sciences Po. En 2023 – 2024, 7 présentations de ce type ont eu lieu, ce qui a permis de toucher environ 335 élèves.

Pour l'année 2023 – 2024, un programme commun entre tous les IEP a été mis en place à destination des élèves en charge du tutorat, soit une quinzaine d'étudiants par établissement. Ces étudiants ont participé à « Mon projet Ma République », qui a donné lieu à un séjour de trois jours à Paris permettant aux élèves en charge du tutorat de mieux se connaître et de participer à un ensemble d'activités. À cette occasion, les élèves ont pu travailler à des projets individuels de présentation de leur parcours en 180 secondes et à des projets collectifs de définition de leur République idéale — ce qui a donné lieu à des présentations au Sénat.

En parallèle, des projets pédagogiques coconstruits avec des équipes enseignantes de classes de Troisième et de Première ont eu lieu, à savoir un projet du Prix de la photo politique et un projet sur les élections européennes de 2024. Ces initiatives permettent aux élèves de découvrir le Campus et rencontrer l'ensemble de ses membres. Pour 2024 – 2025, le nombre de classes participantes sera doublé, avec deux journées de restitutions – et la thématique de travail ne sera plus dédiée aux élections européennes, mais à l'information/désinformation.



## Procès-verbal

En outre, des journées d'accueil et d'immersion continuent d'être organisées. En 2023 — 2024, ce dispositif a permis de toucher un peu moins de 90 élèves, lors de deux sessions — avec l'appui des associations étudiantes. Enfin, un travail est également mené avec l'AFEV qui œuvre pour l'amélioration des politiques éducatives dans les quartiers en politique de la ville, ce qui a permis l'accueil de 234 élèves durant l'année.

Concernant les établissements participant à la Cordée, la liste est susceptible de varier durant l'année scolaire si les établissements en font la demande. Ainsi, la priorité est donnée aux établissements situés des quartiers de politique de la ville (QPV) et en zone rurale éloignée (ZRE), l'accent devant être mis sur les lycées. Par ailleurs, le financement de ce programme repose sur les fonds propres de l'École, une subvention du rectorat susceptible de baisser en cours d'année et un financement de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

**Hélène CAUNE** annonce qu'elle quittera prochainement ses fonctions au sein de la mission. En conclusion, il est possible de préconiser le développement de l'accompagnement des élèves de Terminale dans le cadre du tutorat, pour améliorer l'accueil des élèves et la préparation du concours. Pour 2024 – 2025, il est envisagé d'organiser « un séjour au vert » pour renforcer les liens entre les élèves du programme et leurs tuteurs. Il faut également mettre l'accent sur la préparation de l'oral du dossier documentaire, ce qui passe par les oraux blancs. Enfin, le futur chargé de mission devra travailler à l'ambition d'ouvrir le programme de tutorat à d'autres académies.

**La Directrice** remercie Hélène CAUNE pour son implication et son travail de chargée de mission. En effet, le POS — POPH constitue une priorité pour l'École et Hélène CAUNE a su être en contact avec l'ensemble des acteurs dans et en dehors de l'établissement.

**Le Président** souligne l'importance des enjeux présentés qui constituent également une spécificité de Sciences Po Grenoble. Sans ces actions, les 7 admis mentionnés en séance n'auraient pas intégré l'École, ce qui atteste de la nécessité du dispositif — pour Sciences Po et la République, alors que l'ascenseur social connaît des difficultés.

**Hélène CAUNE** constate que les étudiants auraient certainement pu intégrer l'École sans le tutorat. En revanche, le dispositif a permis de leur donner confiance et de leur offrir une meilleure connaissance de l'établissement et du Campus. Cela a également bénéficié aux non admissibles.

**Geneviève FIORASO** juge qu'il est essentiel de sortir de l'entre-soi. À cet égard, il convient de préciser s'il existe une visibilité sur le devenir des étudiants ayant bénéficié du tutorat et non admis à Sciences Po.

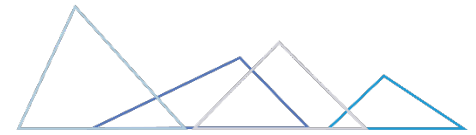
**Hélène CAUNE** répond que certains élèves réussissent le concours d'autres IEP. La majeure partie de ces étudiants continuent des études dans le domaine du droit ou des sciences sociales au sens large.

**Yasmine CHEMAA** souhaite savoir si un nombre d'élèves maximal pouvant bénéficier du dispositif est défini.

**Hélène CAUNE** répond par la négative. En effet, suffisamment d'étudiants se portent volontaires pour être tuteurs, si bien que la priorité est donnée aux étudiants de troisième année ou de niveau master. La capacité dépend en réalité du nombre d'étudiants postulants pour être tuteur.

**Franck PETITEVILLE** demande si chaque tuteur suit un seul élève. En outre, quel est le volume global consacré à ce tutorat ?





## Procès-verbal

**Hélène CAUNE** fait savoir que chaque tuteur suit deux élèves, ce qui favorise le travail collectif. À cet égard, les déplacements pour rencontrer les élèves tutorés peuvent être relativement difficiles en termes d'organisation. Le tutorat représente en moyenne 40 à 50 heures de suivi. Désormais, les étudiants sont rémunérés au titre de la vacation, ce qui permet de davantage structurer les demandes et attentes de la Direction.

**Simon GODARD** rappelle que la phase de recrutement des filleuls est ouverte, et les informations figurant sur le site Internet de l'École gagneraient à être plus lisibles pour attirer les élèves.

**Hélène CAUNE** le remercie pour sa vigilance. Un travail est en cours avec le Service Communication sur cet enjeu fondamental pour recueillir davantage de candidatures.

*Valentin GIRARD quitte la séance à 16 heures 30. Marie-Xavière BILLET rejoint la séance.*

### AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

#### Avis sur le profil de la Déléguée à l'égalité

##### Avis

Présenté par **Marie-Xavière BILLET**

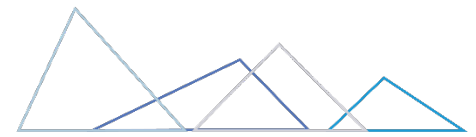
**La Directrice** remercie Madame BILLET pour sa présence en séance et rappelle que le poste de délégué pour l'égalité a été créé en 2018, puis intégré à la « Charte pour l'égalité, contre le harcèlement, les discriminations, les violences sexistes et sexuelles ». Ladite fonction a été occupée de manière bénévole par une juriste jusqu'en 2021, puis par une magistrate de 2021 jusqu'à juillet 2024. Enfin, la Direction a souhaité professionnaliser cette fonction, qui a été confiée à Me **Marie-Xavière BILLET**.

**Marie-Xavière BILLET** remercie les administrateurs de lui laisser l'honneur de s'exprimer au titre de son mandat de délégué à l'égalité. Elle exerce en tant qu'avocate au Barreau de Grenoble et travaille en tant que médiatrice en parallèle. Cette double casquette lui permet de répondre aux exigences d'indépendance, d'impartialité et de confidentialité des échanges nécessaires au mandat de déléguée à l'égalité. Ce poste de délégué permet de mettre à profit les fonctions de ces deux activités, à savoir : l'écoute, qui fait partie des compétences du médiateur et l'orientation qui fait partie des compétences de l'avocat. Les thématiques du harcèlement, de la discrimination, de l'égalité et des VSS ne lui sont pas étrangères dans la mesure où elle a accompagné des victimes et des défendeurs, dans le cadre d'actions devant le tribunal administratif, durant des gardes à vue ou des procès pénaux. Ce mandat permet également de moduler les réponses fournies en fonction des cas présentés, le délégué pouvant instaurer des réunions de règlement amiable des litiges, des médiations avec le médiateur partenaire de l'établissement, voire des enquêtes administratives.

**Le Président** s'interroge quant au nombre de saisines de la déléguée chaque année.

**La Directrice** n'en recense que très peu en 2023-24, mais le nombre est variable selon l'année. Un pic a été observé en 2021, suivi d'une baisse les années suivantes. Il s'agit donc de bien communiquer sur l'existence de la déléguée et d'une adresse générique pour en parler.

**Le Président** rappelle que la phase durant laquelle la fonction de délégué était exercée à titre bénévole posait des difficultés en termes de réactivité, dans la mesure où des signalements ne donnaient pas lieu à des



enquêtes dans des délais raisonnables. Dès lors, quels sont les engagements de la nouvelle déléguée à cet égard ?

**Marie-Xavière BILLET** répond que l'adresse mail mise en place est consultée au moins deux fois par semaine, ce qui permet d'accuser réception rapidement d'une plainte éventuelle, puis d'organiser un rendez-vous dans les meilleurs délais — directement au cabinet.

**Franck PETITEVILLE** lui demande comment elle conçoit la coordination devant être mise en place avec la chargée de mission. Les plaintes et saisines passent-elles par cette dernière ou directement par la déléguée ?

**Marie-Xavière BILLET** confirme qu'un travail de coordination est nécessaire pour définir une manière de fonctionner assurant la séparation des deux fonctions. Le travail de Madame BOURGEOIS semble se concentrer sur la communication, alors que le sien repose sur la réception des plaintes. De plus, le mandat de déléguée intègre les dimensions relatives au harcèlement, à l'égalité et aux discriminations, alors que le rôle de Madame BOURGEOIS est cantonné aux VSS.

**La Directrice** souligne que la structure est très claire en la matière. Le délégué pour l'égalité est une personnalité extérieure à l'établissement pouvant être saisie par tous les agents et usagers, pour demander la conduite d'une enquête administrative. Dès lors, depuis 2018, l'enquête administrative est menée en dehors de l'établissement, par un professionnel, selon les modalités de la Charte. D'autre part, les chargés de mission (égalité et lutte contre les VSS) occupent des fonctions assimilables à celles d'un Vice-Président d'université, dans le but de mener une réflexion stratégique et de mettre en place une série de procédures — qui ne sont pas des procédures d'enquête administrative.

**Le Président** rappelle que le rôle de délégué a été créé dans un contexte où les signalements ne donnaient généralement lieu à aucune suite, pour des motifs variés (faits survenus en dehors de l'établissement, faits considérés comme non constitutifs, absence de suite, etc.). L'objectif en recourant à un délégué est de permettre qu'une personnalité extérieure établisse ce qui relève de Sciences Po et ce qui est constitué ou non, dans l'optique d'inciter l'établissement à prendre des sanctions ou d'engager des actions pénales, le cas échéant.

*Marie-Xavière BILLET quitte la séance à 16 heures 45.*

**Geneviève FIORASO** demande comment la déléguée a été sélectionnée.

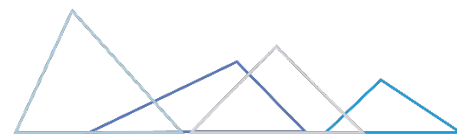
**Lynda MAURICE** répond que l'École a transmis un cahier des charges au Barreau de Grenoble. De plus, cette avocate s'était déjà chargée de mener une enquête pour l'établissement.

**Le Président** réaffirme la nécessité d'obtenir une réponse rapide en cas de saisine de la déléguée, pour rencontrer rapidement le ou la plaignante, respecter le droit de la défense, via des auditions des mis en cause. En outre, il s'agit pour la Direction d'obtenir rapidement un document objectif, afin de prendre une décision.

**Éric BRUN** demande si Marie-Xavière BILLET serait l'avocate de l'IEP dans le cas où une plainte serait déposée par l'établissement.

**Le Président** rejette cette hypothèse.

**Lynda MAURICE** ajoute que le marché prévoit qu'elle est dans l'interdiction de défendre ou d'attaquer l'établissement, dans toute affaire qui pourrait être en lien avec sa mission.



**Franck PETITEVILLE** demande si des faits de harcèlement entre deux étudiants de Sciences Po survenant dans une soirée privée seraient du ressort de l'établissement.

**La Directrice** confirme que l'établissement serait effectivement concerné, comme le rappelle souvent le ministère. Chaque signalement de VSS doit entraîner l'activation de l'article 40 du *Code de Procédure pénale* par la Direction de l'établissement. Dans un tel cas, le procureur décide (ou non) de mener une enquête menée parallèlement par la déléguée à l'égalité.

**Le Président** ajoute qu'une sanction disciplinaire peut être prise, même dans le cas où le Procureur n'ouvre pas d'enquête.

**Lynda MAURICE** précise qu'une convention a été signée en 2021 avec le Parquet et France Victimes et l'ensemble des établissements universitaires du site grenoblois, afin d'organiser tous les signalements.

*À ce moment de la réunion, 12 présents et 9 procurations sont recensés en séance.*

## **AFFAIRES FINANCIERES**

### **Admission en non-valeur** **délibération CA-2024-25**

Présenté par [Arnaud COEFFIER](#)

**Arnaud COEFFIER** fait état de 4 400 euros de factures impayées, malgré de nombreuses relances par l'agent comptable. Ces absences de paiement concernent le plus souvent des prestations de formation continue.

### **Sortie d'Inventaire** **délibération CA-2024-26**

Présenté par [Arnaud COEFFIER](#)

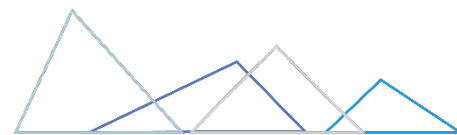
**Arnaud COEFFIER** explique que les sorties d'inventaires correspondent aux ordinateurs volés à l'établissement avant l'été. Ces produits sont entrés en stock, puis sortis immédiatement, de sorte qu'il faut officialiser cette sortie d'inventaire.

*Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.*

### **DOB Lettre cadrage budgétaire** **délibération CA-2024-27**

Présenté par [Sabine SAURUGGER](#)

**La Directrice** explique que la lettre de cadrage budgétaire constitue la première étape de l'élaboration du budget initial. Celui-ci sera présenté lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 3 décembre 2024. L'objectif du débat d'orientation budgétaire (DOB) est de définir les grandes lignes de la répartition des moyens financiers pour le fonctionnement de l'établissement et la mise en œuvre des axes stratégiques sur l'exercice. À ce titre, le projet politique doit permettre d'influencer le projet d'établissement, puis le projet de budget, ce qui continue finalement à influencer les projets des directions et des services. Ces



éléments sont structurés, d'une part par les visions et les valeurs de l'établissement, et d'autre part, par les axes structurants, des ressources et les charges.

Les débats du jour permettront d'aboutir sur la construction du budget en octobre, la conduite d'arbitrages en novembre, puis finalement le vote du budget en décembre 2024, par le Conseil d'administration.

Dès lors, il semble pertinent de rappeler les visions et valeurs sous-tendant la construction du budget, car celles-ci permettent de conduire des arbitrages. Celles-ci sont : la double identité de l'établissement (Grande École et établissement public de tradition universitaire) ; la double appartenance (Université et réseau des IEP) ; la politique pédagogique et scientifique qui nourrit la formation d'excellence et le modèle pédagogique spécifique (apprentissage des savoirs fondamentaux et professionnalisation) ; l'expérience étudiante valorisée (engagement associatif et contribution à la vie étudiante et de campus) et les valeurs et engagements (confiance, partage, bienveillance, équité, agilité, épanouissement).

Ces visions et valeurs influencent le projet politique de l'établissement, c'est-à-dire son contrat pluriannuel qui a été discuté à plusieurs reprises lors des réunions du Conseil d'administration. Le projet politique se construit autour de cinq grands axes que sont :

- la contribution de Sciences Po Grenoble à l'UGA ;
- le projet d'internationalisation structurant ;
- la gouvernance, le pilotage et la gestion : institutionnalisation et professionnalisation ;
- l'évolution du cursus et de la stratégie de formation ;
- le développement de l'organisation et de la valorisation de la recherche.

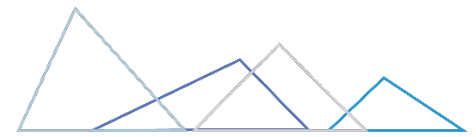
À date, environ 75 % des objectifs qui y sont liés ont été mis en œuvre et un certain nombre de choses doivent encore être mises en place. En outre, le projet d'établissement s'articule autour de quatre grands axes que sont :

- la contribution de Sciences Po Grenoble à l'UGA ;
- le projet d'internationalisation structurant ;
- la gouvernance, le pilotage et la gestion : institutionnalisation et professionnalisation ;
- l'évolution du cursus et de la stratégie de formation : ouverture aux mondes.

Les cadres et axes structurants consistent en un alignement stratégique par la construction de projets de direction/service, sur la base d'un schéma directeur RH ; d'un schéma directeur numérique et d'un schéma directeur immobilier, ces schémas directeurs étant influencés par la politique RSE de l'établissement, son agenda social, le HCERES et le pilotage des moyens.

Sur le plan des ressources, l'établissement bénéficie de :

- la subvention pour charge de service public (SCSP) qui est stable ;
- ressources propres, avec :
  - o une baisse de la formation continue qui devra générer plus de revenus dans les années à venir,
  - o des droits d'inscription stables,
  - o la nécessité d'émarger davantage sur la vie étudiante de site via l'IDEX,
  - o le dialogue de gestion stratégique qui a permis d'obtenir 100 000 euros pour le développement de l'EAD,
  - o des contrats objectifs et moyens en cours d'arbitrage,
  - o des bourses régionales de mobilité internationale des étudiants (BRMIE) qui seront arbitrées par la Région en décembre
- les contributions UGA qui sont stables ;



- le patrimoine et les fluides sont sous contrôle ;
- les dépenses de personnel qui seront facilitées via l'outil SAGHE et le maintien de l'enveloppe Titre III ;
- les prestations externes qui devront être revues à la baisse.

Depuis juillet et la publication d'un décret sur les établissements publics d'administration, il existe une nouvelle possibilité de prélèvement sur le fonds de roulement et qui sera certainement utilisée. Ainsi :

- le cadrage budgétaire du département ressources doit contribuer à la stratégie RSE, mettre en œuvre le système d'information décisionnel, mettre en œuvre un processus des entrants/sortants et englober les enjeux de la QVCT ;
- le cadrage budgétaire du département formation/recherche doit donner lieu à des échanges sur la formation initiale et la vie étudiante, sur l'international, sur la documentation et la formation continue, avec comme sujet transversal les enjeux de l'enquête QVCT ;
- le cadrage budgétaire sur la communication, le juridique et le pilotage doit permettre de développer et consolider la marque « Sciences Po Grenoble », permettre d'avoir un cadre de référence pour sécuriser les décisions, les actes et les process, professionnaliser et faciliter le pilotage et prendre en charge les enjeux de QVCT.

Au global, le cadrage budgétaire doit permettre d'avoir une politique d'emploi soutenable ; de maîtriser les dépenses récurrentes ; de séparer les charges fixes, variables et des projets ; de planifier les projets avec une sécurisation des engagements ; de créer un lien fort entre stratégie et autorisations budgétaires et d'associer des indicateurs aux projets de budget.

Concernant le plan de répartition des ressources à date, il n'existe aucun plan d'économies applicable à ce jour ; une alimentation des projets de budget sur les frais fixes est prévue ; un arbitrage « technique » sur les charges variables sera mené, ainsi qu'un arbitrage « politique » sur les projets. Dans le même temps, les ambitions de l'établissement sont :

- la recherche systématique de financement sur projet pour les opérations non récurrentes ;
- l'atteinte de la saturation des plafonds d'emplois ;
- la maîtrise des dépenses de déplacements et de restauration ;
- la répartition des frais de gestion ;
- la redéfinition des besoins en prestations externes.

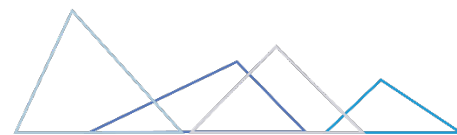
Il convient de remercier la Direction générale des services pour le projet de budget présenté ici.

**Le Président** la remercie pour sa présentation. En général, les administrateurs ne s'intéressent que peu au budget qui est perçu comme un sujet très technique et financier. Le document présenté relie les projets d'avenir et les stratégies de l'École, qui s'incarnent dans la vie quotidienne. Ce document est très politique, dans la mesure où il définit sur quelles bases et comment le budget doit être construit.

**Pascale MARTINOT** souligne qu'une politique est forcément systématique, de sorte que tout budget répond à ce systémisme. Ce DOB reflète le projet de l'établissement, alors qu'à plusieurs reprises les administrateurs ont déploré le ralentissement de ce projet d'établissement.

**Le Président** explique que pour présenter ce projet, il a été nécessaire de restructurer l'administration, notamment. Le DOB est donc le résultat de nombreux travaux.

**Simon GODARD** remercie **La Directrice** pour sa présentation. Concernant le schéma directeur du numérique, il se dit que l'IEP serait sur le point d'abandonner ses outils Google pour passer à Zimbra, est-ce vraiment le cas ?



## Procès-verbal

Par ailleurs, la formulation disant que la formation continue doit être une source de revenus plus importante pour l'IEP pose question, car la formation continue repose sur la vente de la propriété intellectuelle des chercheurs et chercheuses de l'IEP. Dès lors, une réflexion sera-t-elle proposée sur différents scénarios, et notamment sur l'enseignement à distance ? En l'état, l'EAD donne lieu à une rémunération des enseignants chaque année, alors que dans d'autres universités la propriété intellectuelle des enseignants est vendue dans le cadre de formations, par exemple, de sorte que les enseignants sont payés une première fois, puis rémunérés annuellement pour des cours en visioconférence ou la correction des copies seulement. Ce modèle économique est totalement différent, mais permet de donner davantage d'heures d'enseignement aux professeurs titulaires, permettant de placer davantage de ceux-ci devant les étudiants en formation initiale.

**Arnaud COEFFIER** rappelle que le changement de plateforme informatique a été annoncé lors de l'assemblée générale des enseignants à la fin du mois d'août. Cette transition impactera les boîtes mail, les drives et les Google sites créés pour diverses formations. Les volumes sont en cours d'audit, afin de planifier au mieux la sortie des outils.

**Pascale MARTINOT** voit dans la deuxième question un sujet politique ayant trait au schéma directeur numérique et à l'amélioration du pilotage de l'établissement. En ce sens, l'outil SAGHE sera effectivement une aide. L'administration devra soulever les marges de manœuvre, afin de les proposer à la Direction. Il faut réussir à réinstaurer du face-à-face étudiant chez les titulaires, notamment durant le premier cycle.

**La Directrice** remarque que le lien de cause à effet entre l'absence d'enseignants chercheurs en premier cycle et leur présence en EAD n'est pas aussi clair et visible à date. Il convient donc de travailler sur cette hypothèse, dans l'optique de comprendre pourquoi les enseignants – chercheurs se désengagent du premier cycle. Cette question doit se poser de manière calme et pragmatique. La proposition de diminuer la rémunération des cours fournis en EAD pourrait se poser dans ce contexte-là.

**Simon GODARD** rejette l'idée selon laquelle il aurait dressé un tel lien de causalité. En tout cas, il semble effectivement exister un problème d'attractivité de l'enseignement en premier cycle, dans certaines matières. En revanche, le fait de rémunérer l'achat d'un cours pour une certaine durée à un enseignant, puis ne lui confier que quelques heures pour la correction de copies d'EAD permettrait de lui dégager du temps pour enseigner en formation initiale. La réflexion doit se poser.

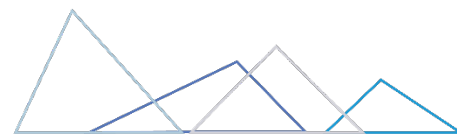
**Geneviève FIORASO** s'enquiert de la part de la formation continue dans l'École.

**Éric BRUN** répond qu'elle est faible. Pour le diplôme de l'IEP, rassemblant environ 1 300 étudiants, la formation continue représente environ 70 ou 80 étudiants en formation continue. Pour les autres formations, ceux-ci représentent une part plus conséquente des effectifs.

**Geneviève FIORASO** demande si les entreprises sont demandeuses de formations en matière numérique ou écologique. Dans le bassin d'emploi grenoblois, de nombreuses entreprises travaillent dans ces deux domaines, de sorte qu'elles ont besoin de concevoir des stratégies dans le domaine. Existe-t-il un lien entre l'École et le milieu économique ?

**Éric BRUN** répond que le parcours transition écologique accueille déjà une cinquantaine d'étudiants par an. Ces promotions sont extrêmement chargées, de sorte qu'il n'y a pas forcément de place pour y intégrer la formation continue.

**Geneviève FIORASO** affirme la nécessité de favoriser les échanges entre le milieu politique et le milieu de la recherche, et vice-versa. Il convient donc de réfléchir au développement de tels partenariats.



**Le Président** constate que la formation continue a le plus souvent lieu à l'initiative des individus que de l'Entreprise, dans l'établissement. Il peut certainement être nécessaire de construire des liens avec le milieu économique, ne serait-ce que pour garantir un vivier suffisant et un équilibre économique certain avec des entreprises qui paient.

*Aurélien LIGNEREUX rejoint la séance à 17 heures 30. À ce moment de la réunion, 13 présents et 8 procurations sont recensés en séance.*

**Cécile PROST** estime que Sciences Po doit communiquer auprès des dirigeants d'entreprises pour les inciter à financer des formations dans l'établissement à leurs salariés. Il appartient à l'établissement de définir ce qui peut être proposé en la matière. Il serait bon d'acculturer les dirigeants et leurs salariés à ce qu'est le Campus et Sciences Po.

*Axelle PHILIPPOT quitte la séance à 17 heures 40.*

*À ce moment de la réunion, 12 présents et 8 procurations sont recensés en séance.*

**Irène LAURENT** reconnaît la nécessité de mieux communiquer auprès des entreprises, et non uniquement des individus. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la formation tout au long de la vie, avec des personnes cherchant à se former durant leur carrière. Il faut également développer les formats courts, avec des blocs de compétences répondant aux demandes des organismes financeurs et aux besoins de certaines personnes.

**Le Président** en déduit que le sujet est clairement identifié, si bien que la nouvelle Direction devra proposer des orientations stratégiques à ce sujet.

*La délibération relative au DOB – lettre de cadrage est approuvée à l'unanimité.*

## **AFFAIRES RESSOURCES HUMAINES**

### **Politique emploi 2024 - 2025**

#### **délibération CA-2024-31**

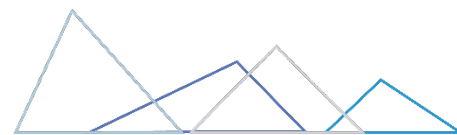
Présenté par [Arnaud COEFFIER](#)

**Arnaud COEFFIER** rappelle que plusieurs analyses des dispositifs d'emploi et des plafonds ont été menées. Dès lors, à date, il apparaît que les postes de l'établissement sont occupés à 92 % — taux qui devrait atteindre les 96 % en fin d'année 2024. Il restera alors 3 postes vacants d'enseignant-chercheur. Pour les administratifs, six recrutements sont encore en cours, à savoir ceux de : 2 chefs de service pour la scolarité, un adjoint à la scolarité, un chef de service à la Direction de la formation et aux relations professionnelles, un chef de service à la documentation et un poste au patrimoine devant être remodelé.

Pour les enseignants chercheurs, il est proposé d'ouvrir 4 postes vacants, après avis favorable du CSA lors de la réunion du 17 septembre 2024. Ces postes vacants sont les suivants :

- un poste de professeur des universités dans la spécialité 02 — droit public en 46.3 ;
- un poste de maître de conférences dans la spécialité 05 — économie ;
- un poste de maître de conférences dans la spécialité 11 — langues ;
- la transformation d'un poste de professeur certifié en langue espagnole en professeur certifié en langue anglaise.





Pour les personnels administratifs, il n'est pas envisagé d'ouvrir des postes au concours. Les postes seront ouverts au concours plutôt pour la rentrée 2026, afin que les contractuels puissent se préparer à les réussir.

*La délibération relative à la politique emploi pour 2024 – 2025 est approuvée à l'unanimité.*

**Chèques cadeaux Noël**  
**délibération CA-2024-32**

Présenté par [Pascale MARTINOT](#)

**Pascale MARTINOT** explique que cette délibération est présentée depuis trois années. Les montants sont inchangés, néanmoins les modalités de distribution reposent désormais sur l'indice de rémunération brute — ce qui est plus simple administrativement et permet d'élargir l'assiette des bénéficiaires.

*La délibération relative aux chèques cadeaux de Noël est approuvée à l'unanimité.*

## **AFFAIRES INSTITUTIONNELLES**

**Présentation du Dispositifs « Médiation »**  
**Information**

Présenté par [Pascale MARTINOT](#)

**Pascale MARTINOT** rappelle que l'IEP était doté d'un médiateur fortement préconisé par l'IGÉSR dans son rapport de 2021. Le médiateur était un enseignant-chercheur, désormais parti en retraite. Des réflexions ont donc été menées sur la meilleure façon de le remplacer, de sorte qu'il était nécessaire de désigner un professionnel extérieur, afin de garantir sa neutralité et simplifier sa saisine et son travail.

En conséquence, une avocate et médiatrice grenobloise a été désignée, à savoir Me Delphine BRESSY-RANSCH. Celle-ci sera un outil supplémentaire pour la Direction, le DRH et le Directeur des études, car sa mission concerne aussi bien les personnels que les étudiants.

## **CLOTURE DE LA SEANCE**

*Le Président clôt la séance à 17h55.*

**Fin de la séance**

---

Prochaine séance : Mardi 3 décembre 2024